

**Extrait du Registre des Délibérations  
BUREAU EXECUTIF  
Séance du jeudi 19 décembre 2024**

**Date de la convocation** : vendredi 13 décembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 37

**Étaient présents :**

Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Marie-Claire NE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Véronique DELUZE, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. François BAYROU (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), Mme Corinne HAU, (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Valérie REVEL (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), M. Didier RIVIERE (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Victor DUDRET, M. Pascal MORA

**Secrétaire de séance :**

-----

**N° 14 Pôle d'échanges multimodal - cession de modulaires à SNCF réseau**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La création du pôle d'échanges multimodal (PEM) autour de la gare de Pau impliquant la libération d'un large parvis devant le bâtiment voyageurs a nécessité la démolition de plusieurs ensembles bâtis dont l'aile Est du bâtiment voyageurs,

Les agents SNCF d'INFRAPOLE et EIC qui travaillaient dans ce bâtiment ont été relogés pendant la période des travaux du PEM et de la réhabilitation de la Rotonde dans des modulaires achetés et mis en place par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées sur la parcelle BX n°59 à Pau, propriété de SNCF RESEAU.

Aussi, conformément à la convention de mise à disposition signée à cet effet le 10/06/2020, depuis décembre 2020, ces agents occupent les locaux suivants,

- 5 modules de bureau d'environ 15 m<sup>2</sup> chacun
- 1 module de bureau d'environ 30 m<sup>2</sup>
- 2 modules de stockage d'environ 15 m<sup>2</sup>
- 1 module de salle de réunion d'environ 30 m<sup>2</sup>
- 1 module de hall d'entrée et zone d'impression d'environ 30 m<sup>2</sup>
- 1 module de vestiaires d'environ 15 m<sup>2</sup>
- 1 module de douches d'environ 15 m<sup>2</sup>
- 1 module de sanitaires d'environ 15 m<sup>2</sup>
- 1 couloir intérieur de desserte
- 1 escalier composé de quelques marches pour l'accès du personnel
- 1 rampe d'accès au local de stockage

Cet ensemble modulaire qui est soumis à la réglementation du Code du Travail, a fait l'objet d'un permis de construire n° 64445 20 P0055 accordé le 25/09/2020.

Les agents SNCF d'INFRAPOLE et EIC ont déménagé en octobre 2024 dans la Rotonde, propriété de SNCF RESEAU, et les structures modulaires de la CAPBP sont depuis utilisées par d'autres agents de SNCF RESEAU, la convention étant toujours en vigueur.

Toutefois, afin de pérenniser cette installation, SNCF RESEAU a fait connaître à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées son souhait de racheter cet ensemble de modulaires.

Suite à des échanges et discussions prenant en compte le coût d'acquisition des modulaires (278 K€ TTC) et le coût pour la viabilisation de ceux-ci (79 K€ TTC) assortis d'une décote liée à la vétusté des modulaires, il a été convenu d'un rachat par SNCF RESEAU de ces modulaires pour un montant de **230 K€ TTC**.

Il a été convenu également que la cession se faisait en l'état, le preneur connaissant parfaitement les locaux, les occupant aujourd'hui.

Le projet de contrat de cession à intervenir est joint au présent rapport.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 11 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Approuver la cession à la société SNCF RESEAU, au prix de 230 000 € TTC, les structures modulaires provisoires acquises par la CAPBP dans le cadre des travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Pau ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer le contrat de cession ci-annexé ;**
- 3. Décider que les recettes seront inscrites sur le budget général de l'agglomération.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU